

Edition 2011

Secteur Porte de
France Rhin-Sud

Le Guide du TRI et de la Prévention des déchets



Les déchets recyclables

Seuls les déchets d'emballage suivants sont concernés par la collecte sélective

Les autres déchets sont à jeter dans votre poubelle habituelle



Les emballages métalliques

Cannettes de boisson, boîtes de conserves, emballages métalliques divers.

Jetez-les dans vos poubelles habituelles

L'acier et l'aluminium sont récupérés lors de l'incinération des déchets ménagers à l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) de Sausheim.

Apport Volontaire



Le verre



Les bouteilles



Les pots



Les bocaux de conserve



Conteneurs à verre

Apport Volontaire



Le papier carton



Les boîtes et emballages en carton



Les prospectus et les magazines



Les journaux



Les briques alimentaires



Conteneur à papier carton

Apport Volontaire



Bouteilles et flacons en plastique



Les produits alimentaires (y compris, les bouteilles d'huile)



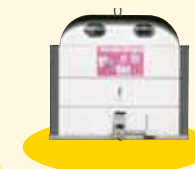
Les produits divers



Les produits d'entretien



Les produits d'hygiène



Conteneur à flacons en plastique



Aire grillagée

Les emplacements des conteneurs de proximité

4 - 5

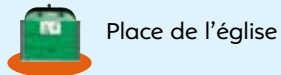
Bantzenheim



PointTRI Plus

- Déchetterie rue de Battenheim
- Parking salle des Fêtes
- Calvaire rue de Bâle

Ottmarsheim



Place de l'église



PointTRI Plus

- HLM Rue des Iris (foyer Cotrami)
- Parking Petit Casino
- Rue de la piscine (parking stade)

Petit-Landau



PointTRI Plus

- Rue de l'école (parking cimetière)
- Rue du Rhin (station d'épuration)

Chalampé



Ile du Rhin
(aire de repos)



Rue de de la Gare
(parking Ecomarché)



PointTRI Plus

- Devant la déchetterie
- Rue de la Justice /
rue de la 1^{ère} armée

Hombourg



PointTRI Plus

- Parking côté nord complexe sportif
- Rue du Canal d'Alsace -
Zone Industrielle EST

Niffer



- Sur le parking de la nouvelle écluse



PointTRI Plus

- Rue de Habsheim
(derrière le stade)



Verre



Bouteilles et
flaconnages
en plastique



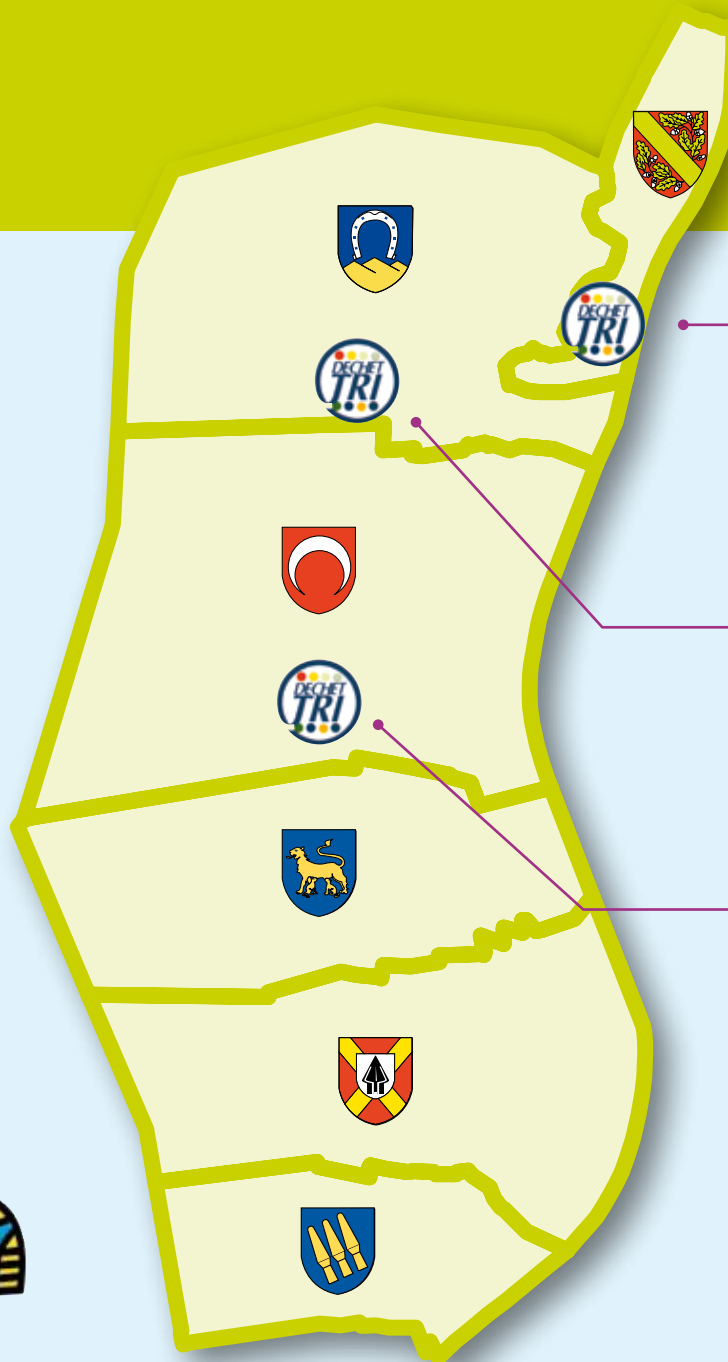
Papier carton
Briques alimentaires
Journaux, magazines,
prospectus, cartonnages

3 déchetteries intercommunales à votre service

6-7

Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où l'on peut apporter tous les déchets sauf les ordures ménagères qui restent collectées dans votre poubelle habituelle. Le SIVOM met à votre disposition un réseau de 15 déchetteries intercommunales : 3 d'entre elles se trouvent dans le périmètre de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud.

Attention ! Un portique d'une hauteur de 1,90 m limite l'entrée des véhicules dans les déchetteries. Les véhicules de plus de 1,90 m sont invités à se rendre au Centre de TRI. En effet les déchetteries sont réservées aux seuls déchets issus des ménages et interdites à tous les déchets provenant d'une activité professionnelle. C'est pourquoi les déchets des artisans, des commerçants et ceux des ménages (en grande quantité) doivent être amenés au Centre de TRI à Illzach (29 Avenue d'Italie) ou dans toutes autres filières appropriées.



Chalampé

Entrée avenue de la Paix
Tél. 03 89 26 04 37

Mercredi
Vendredi et samedi

De 10h00 à 12h00
De 14h00 à 17h00

Bantzenheim

Rue de Battenheim
Tél. 03 89 26 18 06

Mercredi
Samedi

De 13h30 à 17h00
De 8h00 à 11h30

Ottmarsheim

CD 52
Tél. 03 89 26 03 83

Horaires d'hiver

Lundi /Vendredi
Mercredi

Samedi

De 14h00 à 17h00
De 10h00 à 12h00
De 14h00 à 17h00
De 9h00 à 12h00
De 13h00 à 17h00

Horaires d'été

Lundi / Vendredi
Mercredi

Samedi

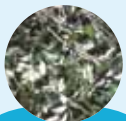
De 14h00 à 19h00
De 10h00 à 12h00
De 14h00 à 19h00
De 9h00 à 12h00
De 13h00 à 19h00

déchets apporter en déchetterie ?



Les encombrants

Déposez dans les bennes à encombrants : les vieux matelas, les vieux meubles, le polystyrène, les déchets de plâtre, les nylons...



Les déchets verts

Déposez dans la benne à déchets verts : branchages, bois d'élagages, tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs, tailles de haies...

Info pratique :

- amenez vos grosses quantités de déchets verts en déchetterie et **pratiquez chez vous le compostage individuel**.



Les gravats

Déposez dans la benne à gravats : les déchets inertes de démolition (briques, béton, terre, carrelage, pierres, rochers...)



Les ferrailles

Déposez dans la benne à ferrailles : ferrailles, meubles métalliques, vélos etc...



Les bouchons de liège

Amenez en déchetterie : les bouchons en liège.



Les emballages ménagers

- **Le verre** : déposez dans les conteneurs à verre tous les emballages alimentaires en verre (bouteilles, pots, bocaux...).
- **Le papier/carton** : déposez dans les conteneurs à papier /carton et bennes à papiers tous les gros cartons d'emballage, les journaux/prospectus, les briques alimentaires (vides et sèches).
- **Les bouteilles en plastique** : déposez dans les conteneurs à bouteilles en plastique et aires grillagées les bouteilles d'eau ou de boissons gazeuses, bouteilles de lait, cubitainers de vin, flaconnages de produits d'entretien (adoucissant, lessive, liquide vaisselle, shampoing, produits détergents) et bouteilles d'huile. Pensez à laisser les bouchons dessus ils sont recyclables.



Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieuses)

Apportez vos déchets de soins piquants et tranchants à la barrière d'accueil de l'hôpital du Moenschberg à Mulhouse le 1^{er} samedi de chaque mois, y compris les jours fériés, de 11h à 12h. Auparavant, il faudra vous procurer un collecteur réglementaire en pharmacie. **Il est rappelé que le dépôt sauvage à l'entrée de l'hôpital est interdit.**



Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Déposez-les dans les déchetteries suivantes : Brunstatt, Coteaux, Illzach, Mulhouse, Ottmarsheim, Pfastatt, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittenheim.

Infos pratiques : vous pouvez donner votre appareil usagé à une association comme ENVIE qui pourra le réparer et le remettre en circulation.

Si vous en achetez un nouveau, vous pouvez déposer l'ancien au magasin ou demander au livreur de vous le reprendre (c'est une obligation !)



Le dépôt des DEEE en déchetterie doit se faire soigneusement. Pensez à vous faire aider par un proche si votre appareil est trop lourd ou trop volumineux (les gardiens de déchetterie ne sont pas habilités à porter des charges lourdes).

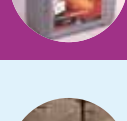


Les lampes usagées*

Apportez en déchetterie les tubes fluorescents dits « néons » et les lampes fluo-compactes dites « basse consommation ».

Info pratique : Vous pouvez également les apporter au commerçant qui vous les a vendues. Les ampoules halogènes et ampoules classiques à incandescence sont à jeter à la poubelle, elles ne se recyclent pas (surtout ne pas jeter avec le verre).

* uniquement Chalampé, Rixheim, Ottmarsheim, Pfastatt, Pulversheim et Riedisheim.



Les déchets spéciaux et toxiques*

Amenez en déchetterie : peintures, batteries, piles, solvants, produits chimiques, huiles moteurs et leurs emballages, cartouches d'encre d'imprimantes usagées...



RENSEIGNEZ au maximum les gardiens de Déchet TRI sur la nature des déchets spéciaux et toxiques que vous leur confiez.

Info pratique : vous pouvez également rapporter les piles usagées au commerçant qui vous les a vendues.

* sauf Kingersheim et Wittenheim.



Les déchets spécifiques

Les déchetteries du SIVOM ne prennent pas en charge certains déchets spécifiques. Nous vous indiquons à toutes fins utiles les lieux de traitement vers lesquels vous pouvez vous orienter :

- **Bouteilles de gaz** : retour vers les enseignes distributrices des bouteilles (stations services ou magasins)
 - **Pneumatiques** : retour vers les enseignes distributrices de pneumatiques (magasins, garagistes etc. - système 1 acheté contre 1 repris)
 - **Vêtements** : Relais Est / 8 r Hardt 68270 WITTENHEIM / 03 89 32 92 10
- Liste non exhaustive - Veuillez contacter le SIVOM pour plus de renseignements

Prévenir la production de déchets

La prévention des déchets consiste à éviter, réduire, retarder l'abandon d'un produit et à en limiter la nocivité. Cela conduit à moins de déchets et à des déchets résiduels plus facilement valorisables, sans substances dangereuses.

La prévention concerne donc toutes les actions se situant avant la collecte. Ce qui permet de réduire la quantité de déchets à traiter par les collectivités locales. La prévention des déchets est également complémentaire de la collecte sélective.

Être éco-consommateur

Si en tant que consommateurs nous avons des droits, nous avons également des responsabilités. Nous pouvons modifier nos choix pour contribuer à un développement durable en consommant moins et mieux. Il existe de nombreux gestes simples pour devenir éco-consommateur, produire moins de déchets et mieux gérer ceux qui restent. Et chaque petit geste, c'est quelques kg de déchets en moins. Par nos actes quotidiens, chacun peut contribuer à la prévention de la production de déchets. Voici quelques exemples...

Sacs de caisse, comment agir ?

- Réduire la quantité de sacs de caisse en trouvant la solution la plus adaptée à nos exigences : panier, sac à dos, carton, caisse pliable, filet à provision, panier à roulette...
- Privilégier les sacs labellisés NF-Environnement ou biodégradables.

Emballages, comment agir ?

- Acheter des produits vendus en vrac ou à la découpe
- Privilégier les produits vendus en grand conditionnement et éviter les unidoses (par exemple : 250 g de doses uniques de café = 10 fois plus d'emballage qu'un paquet de 250 g)
- Consommer des produits concentrés ou avec emballages consignés, réutilisables ou des recharges
- Pour les produits concentrés penser à adapter la dose !



Le déchet qui coûte et qui pollue le moins, est celui qui n'est pas produit !

Piles et DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), comment agir ?

- Réutiliser les piles en fin de vie pour les appareils peu « énergivores » (réveil matin, télécommande...)
- Utiliser des accumulateurs, moins chers et bien adaptés aux baladeurs et radios
- Parmi les piles rechargeables, préférer les nickel-métalhydruure (Ni-MH) sans plomb ni mercure, qui se rechargent plus de 500 fois
- Choisir les autres sources d'énergie : appareils branchés sur secteur (le kw est moins cher), solaires (lampes, calculatrices), mécanique (pèse-personne, montre)
- A-t-on vraiment besoin de plus d'une télévision ? D'une bouilloire électrique ? Du dernier modèle de téléphone portable ?



Papier et prospectus, comment agir ?

- Utiliser le verso des feuilles comme brouillon
- Imprimer les documents en recto-verso
- Eviter d'imprimer les e-mails
- Ecrire nos correspondances sur de beaux papiers recyclés
- Ecrire sur des brouillons pour nos messages téléphoniques, liste de courses...
- Limiter la distribution de publicités non adressées, par l'affichage d'un autocollant STOP PUB sur notre boîte aux lettres (pour en obtenir un, adressez-vous à votre mairie ou à une association de défense des consommateurs)

Déchets encombrants (mobilier, jouets, vélos, etc.)

Réutiliser au lieu de jeter
Votre enfant grandit et délaisse ses jouets ?
Votre bibliothèque croule sous les livres ?
Vous changez de salon ?

Que faire de tous ces objets ?
Les réutiliser, les donner, les revendre...
ou les réparer, les rénover, les transformer !

Pour en savoir plus :

Le guide pratique « Déchets ménagers, comment les réduire ? » réalisé par la Chambre de consommation d'Alsace, en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin, ainsi que l'ADEME*.

Il est disponible gratuitement sur simple appel au N° vert du Conseil Général du Haut-Rhin **0 800 226 868**

Il est également téléchargeable sur le site du SIVOM : www.sivom-mulhouse.fr rubrique « Guide du Tri ».

*ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Pratiquer chez soi le compostage individuel

Les déchets organiques (épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardins,...) représentent toujours une part importante de notre poubelle. Cependant chacun d'entre nous peut les valoriser simplement grâce au compostage.

Le compostage est un processus de transformation de ces déchets organiques par les organismes vivants (vers de terre, champignons...) en un produit terreau d'excellente qualité. Pratiquer le compostage individuel chez soi dans son jardin permet ainsi d'économiser la collecte et le traitement de ces déchets.



Quels déchets composter chez soi ?



Les déchets de cuisine :

- épluchures
- coquilles d'œufs
- marc de café
- croûtes de fromages
- épluchures de fruits et légumes
- légumes abîmés
- toutes boissons sucrées

Les déchets de maison :

- mouchoirs en papier
- essuie-tout
- cendres de feu de bois
- sciures
- copeaux
- plantes d'intérieur non malades
- litières de petits animaux domestiques

Les déchets de jardins :

- tontes de gazon
- feuilles
- fleurs fanées
- les tailles
- les branchages...



Certains déchets sont à exclure dans un tas de compost. Ce sont par exemple les textiles synthétiques, les couches culottes, tous les produits peints ou traités (papiers, bois, menuiseries etc...), les poussières et sacs d'aspirateurs, les mauvaises herbes en graine, les feuilles de rhubarbe...

Plus généralement aucun produit chimique n'est toléré dans le compost, il tue irrémédiablement toutes les bactéries.